

Olivier SERVA

*Député de la Guadeloupe
Conseiller Municipal de la Ville des Abymes
Conseiller Communautaire de Cap Excellence*

Paris, le 07 Mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE :

**LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE AUPRES DU DÉPUTÉ OLIVIER SERVA À UNE PRISE EN COMPTE
DES SPECIFICITÉS LOCALES DE LA GUADELOUPE DANS L'APPLICATION DE LA LOI ANTI-
GASPILLAGE**

Lors de la séance de questions orales sans débat de ce jour, le député Olivier SERVA est intervenu en hémicycle afin d'interpeler le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe BECHU, quant à **l'inapplicabilité de la loi anti-gaspillage du 10 février 2020, en Guadeloupe**. En effet, depuis le 1er janvier 2023, les professionnels de la restauration rapide disposant de plus de 20 places assises dans leur établissement sont contraints de proposer de la vaisselle réutilisable en moyenne 50 fois à leur clientèle.

Si le député Olivier SERVA salue l'objectif de ce texte qui est de s'inscrire dans une logique de transition écologique, il déplore son **impossible application sur le territoire Guadeloupéen, sujet à de nombreuses coupures d'eau** qui font obstacle au fonctionnement de lave-vaisselles industriels. Il déplore également **l'absence de stations d'épuration fonctionnelles**, entraînant le déversement de détergents, issus du lavage de ces vaisselles réemployables, dans nos cours d'eau.

Le Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Clément Beaune, a alors assuré sa volonté de prendre en compte les spécificités et difficultés locales de la Guadeloupe. Plus concrètement, il s'agira d'inviter les restaurants, établissements et enseignes situés dans les communes touchées par les problèmes d'eau potable — Les Abymes, Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Gosier, Goyave, Le Moule, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Sainte-Rose, Saint-François, La Désirade, Pointe-Noire, Vieux-Fort et Vieux-Habitants — à mettre à jour leur plan d'action demandé par le Gouvernement afin de préciser leurs difficultés particulières. Les services de l'Etat pourront ensuite apprécier toute demande de souplesse et de flexibilité dans la mise en œuvre de la loi anti-gaspillage. Le Député demeurera attentif à cela.

Olivier SERVA